



**Bureau  
d'information  
et de  
communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DU GRAND CONSEIL** Commission de gestion

Rapport de la Commission de gestion du Grand Conseil

### **28 observations adressées au Conseil d'Etat pour améliorer son action et les prestations à la population**

**Travailler en commun, communiquer davantage pour améliorer l'action de l'Etat, c'est le message récurrent de la Commission de gestion (COGES) depuis des années. 2018 ne fait pas exception. Construire des gymnases, des prisons, élaborer un appel d'offres, ou encore implémenter un logiciel autant de projets dont la réussite dépend de la collaboration entre services différents. La COGES suit aussi avec attention l'octroi des ressources nécessaires, entre autres dans le domaine environnemental.**

Le canton a besoin de nouveaux gymnases pour absorber des étudiants toujours plus nombreux. Or, plusieurs projets de construction ou d'extension de gymnases se heurtent à divers écueils. Une coopération accrue entre les différents services, départements et partenaires impliqués est souhaitée pour planifier, acquérir les terrains et construire. Il en va de même pour les infrastructures pénitentiaires qui nécessitent des travaux d'entretien, de construction ou d'extension. Si les besoins doivent être clairement exprimés, l'information doit également être diligemment traitée par la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP). En matière d'amélioration de la communication, la COGES souligne aussi qu'au Service de protection de la jeunesse (SPJ) il est absolument indispensable que l'information circule de manière optimale. L'implémentation d'un nouveau logiciel administratif à la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) nécessitera également une bonne compréhension des besoins respectifs.

La nécessité d'agir pour protéger notre environnement a également interpellé la COGES. Elle souhaite que les ressources adéquates soient attribuées pour poursuivre la transition énergétique et rapidement mettre en œuvre le plan climat vaudois.

La COGES s'est en outre penchée sur l'aide à la société Swiss space systems holdings (S3), par le biais du Fonds cantonal de lutte contre le chômage. La latitude importante

laissée au Conseil d'Etat et le peu de documentation nécessaire pour débloquer ces fonds ont interrogé la commission. Elle considère que si, en situation d'urgence, une certaine souplesse peut être admise, cela ne dispense néanmoins pas de garde-fous et de vérifications. Dans cette optique, les modifications apportées au règlement sur la loi sur l'emploi sont appréciables, mais restent un cadre minimal.

Le Conseil d'Etat a jusqu'à la fin du mois de mai pour répondre aux observations de la COGES. Les réponses seront ensuite discutées et votées par le Parlement avant fin juin 2019.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 mai 2019

### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

Hugues Gander, président de la Commission de gestion

Denis Rubattel, vice-président de la commission

### **TÉLÉCHARGEMENTS**